

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 06.01.93.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 08.07.94 Bulletin 94/27.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : MENARD E. CREATIONS (SA) — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Menard Ernest et Benoist Alain.

⑦3 Titulaire(s) :

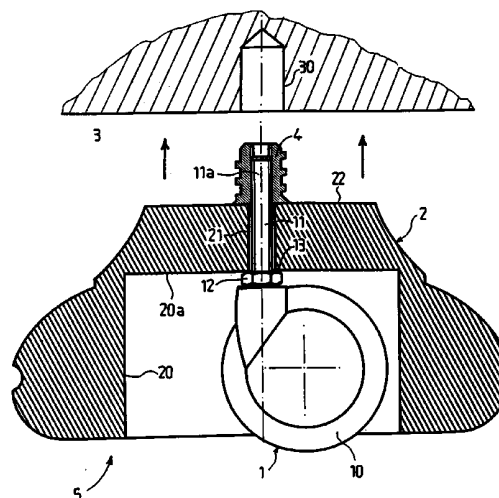
⑦4 Mandataire : Cabinet Le Guen - Maillet.

⑤4 Pied de meuble à roulette.

⑤7 La présente invention concerne un pied de meuble à roulette qui, monté par exemple par quatre sur un meuble, permet de déplacer ce dernier à volonté.

Il comporte une roulette proprement dite (10) et une tige de fixation (11) destinée normalement à sa fixation sur un meuble 3.

Il comporte en outre un cache (2) constitué d'un pied de meuble classique à la base duquel on a percé un trou borgne (20) formant un logement pour ladite roulette (1), la tige de fixation (11) de ladite roulette (1) venant se fixer sur le meuble (3) en enserrant ledit cache (2) entre le fond (20a) dudit logement (20) et sa face supérieure (22).



La présente invention concerne un pied de meuble à roulette qui, monté par exemple par quatre sur un meuble, permet de déplacer ce dernier à volonté. Cela peut être souhaité, par exemple, pour un meuble de télévision afin de diriger différemment l'écran du téléviseur qui est posé dessus.

A la Fig. 1, on a représenté un meuble de télévision. Un tel meuble est généralement pourvu d'un plateau qui peut pivoter autour d'un axe vertical. Du fait du mur qui peut se trouver derrière, ce mouvement de pivotement est relativement restreint, ce qui rend souvent caduque ce type de système.

On connaît également des systèmes qui consistent en des roulettes placées sous le meuble et qui permettent de le déplacer facilement. De telles roulettes sont métalliques et il est souhaitable, pour un meuble de style, de les cacher.

Généralement, elles sont cachées derrière un faux-piètement ou de faux-pieds solidaires du meuble. Dans le cas de faux-pieds, il y a cependant un risque que la roulette, derrière son cache, soit visible par le côté.

Le but de l'invention est donc de proposer un pied de meuble dont la roulette n'est pas visible, ni de devant, ni des côtés.

A cet effet, un pied selon l'invention est pourvu d'une roulette comportant une tige de fixation destinée normalement à sa fixation sur un meuble. Il est remarquable en ce qu'il comporte en outre un cache constitué d'un pied de meuble classique à la base duquel on a percé un trou borgne formant un logement pour ladite roulette, ledit trou borgne étant de dimensions telles qu'il puisse cacher ladite roulette, la tige de fixation de ladite roulette passant dans un trou du cache au fond dudit trou borgne et venant se fixer, par son extrémité dépassant au-dessus de la face supérieure du cache, sur le meuble en enserrant ledit cache entre le fond dudit trou borgne et sa face supérieure.

Un pied de meuble classique est généralement un pied tourné, c'est-à-dire qu'il est à symétrie de révolution. En conséquence, la roulette du pied de l'invention n'est visible ni de devant, ni des côtés. La partie inférieure de la roulette dépasse légèrement en-dessous du niveau de la base du cache, celui-ci ne reposant à aucun moment au sol. Cette partie n'est pas visible lorsqu'on regarde

Ce sont les roulettes des pieds de l'invention qui supportent directement la charge du meuble sur lequel ces pieds sont montés et non les caches qui eux ne sont soumis à aucun effort direct.

Un problème qui peut être rencontré dans la confection du cache de l'invention, si l'on utilise un pied de meuble classique confectionné de manière traditionnelle, est celui du perçage du trou borgne, qui est somme toute de relativement grandes dimensions et borgne. En effet, les pieds de meuble classiques sont généralement tournés et, pour qu'ils soient résistants à la charge d'un meuble, ils sont tournés de manière que le fil du bois soit perpendiculaire à l'axe de tournage du pied. Or le perçage du logement de la roulette de tels pieds s'avérerait difficile et, en tous cas, aurait pour résultat une usure excessive des outils utilisés si l'on tournait ces caches par cette méthode.

Aussi, selon l'invention, ledit cache est constitué d'une pièce de bois tournée de manière que le fil du bois soit parallèle à l'axe de tournage, ladite pièce étant ensuite percée, selon ledit axe et à sa base, pour former ledit logement.

L'avantage d'une telle mesure est que le cache ainsi tourné est plus facilement percé que si on le tournait à la manière d'un pied de meuble classique. Il n'y a aucun inconvénient puisque le cache du pied, contrairement à un pied de meuble, n'est soumis, une fois le pied monté sur le meuble, qu'à de très faibles contraintes.

Par ailleurs, de manière à faciliter le montage sur un meuble d'un pied selon l'invention, on a prévu le montage du cache sur la tige de fixation de la roulette. Ainsi, une douille est vissée sur l'extrémité filetée de ladite tige dépassant au-dessus de la face supérieure dudit cache de manière à enserrer ledit cache entre le fond dudit logement et sa face supérieure, ladite douille étant alors montée sur ledit meuble.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, ladite description étant faite en relation avec les dessins joints, parmi lesquels:

la Fig. 1 montre un meuble pourvu de pieds qui peuvent être du type de ceux de l'invention, et

la Fig. 2 est une vue en coupe selon un plan radial d'un pied à roulette selon l'invention.

Le pied montré à la Fig. 2 comporte une roulette 1 et un cache 2.

La roulette 1 est une roulette de type classique généralement utilisée dans l'industrie du meuble. Elle est avantageusement à axe de rotation incliné de manière à toujours se trouver dans la direction du mouvement. Elle comporte la roulette proprement dite 10 et une tige de fixation 11 qui est normalement destinée à sa fixation sur un meuble, une chaise, etc. La roulette 10 est par exemple du type enfichée sur la tige 11.

Celle-ci comporte une partie hexagonale 12 qui forme, d'une part, un épaulement 13 et, d'autre part, un moyen de vissage, comme on le verra par la suite.

Le cache 2 consiste en une pièce de bois qui est tournée et qui est donc de ce fait de révolution. A sa base, est percé un trou borgne 20 qui constitue un logement pour la roulette 1 et qui la chapeaute entièrement à l'exception d'une partie qui dépasse légèrement en-dessous du niveau du cache 2. Les dimensions du trou 20 sont de l'ordre de 2 à 4 cm de profondeur et de l'ordre de 5 à 10 cm de diamètre. Ses dimensions

dépendent naturellement des dimensions de la roulette 1 que l'on désire y loger.

5 Au fond du logement 20, est percé un trou cylindrique 21 qui est destiné à recevoir la tige de fixation 11 de la roulette 1.

10 La tige 11 est filetée, notamment dans sa partie 11a qui dépasse au-dessus de la face supérieure 22 du cache 2. Cette partie filetée 11a pourrait être directement vissée sur le meuble 3. Dans ce cas, le montage du pied sur le meuble 3 consiste à positionner le cache 2 de manière que le trou 21 se trouve en face d'un trou 30 correspondant du meuble 3, puis à mettre en place la tige 11 et la visser en la faisant tourner au moyen de sa partie hexagonale 12. La roulette proprement dite 10 est
15 ensuite enfichée sur la tige 11.

Dans l'exemple de réalisation représenté, on a prévu une douille 4 qui est vissée sur la partie filetée 11a de la tige 11. Une fois vissée, la douille 4 et l'épaulement 13 de la partie hexagonale 12 enserrant le cache 2 entre
20 le fond 20a du logement 20 et sa face supérieure 22. La partie hexagonale 12 est utilisée pour le serrage.

La douille 4 comporte un filetage extérieur 4a pour sa fixation sur le meuble 3, par vissage dans le trou 30 du meuble 3.

25 Le montage d'un pied selon l'invention consiste, dans le cas de l'exemple de réalisation représenté, au montage de la tige 11 sur un cache 2, à son vissage au moyen de la douille 4 et à son serrage au moyen de sa partie hexagonale 12.

30 C'est maintenant l'ensemble roulette 1 et cache 2 qui est vissé sur le meuble 3.

L'ensemble de ces opérations permet un montage plus simple du pied sur le meuble.

35 A la Fig. 1, on a représenté un meuble 3 qui est équipé de quatre pieds 5 selon l'invention.

REVENDEICATIONS

1) Pied de meuble à roulette, ladite roulette (1) comportant une roulette proprement dite (10) et une tige de fixation (11) destinée normalement à sa fixation sur un meuble (3), caractérisé en ce qu'il comporte en outre un cache (2) constitué d'un pied de meuble classique à la base duquel on a percé un trou borgne (20) formant un logement pour ladite roulette (1), ledit logement (20) étant de dimensions telles qu'il puisse cacher ladite roulette (1), la tige de fixation (11) de ladite roulette (1) passant dans un trou (21) du cache (2) sur le fond dudit logement (20) et venant se fixer, par son extrémité (11a) dépassant au-dessus de la face supérieure (22) du cache (2), sur le meuble (3) en enserrant ledit cache (2) entre le fond (20a) dudit logement (20) et sa face supérieure (22).

2) Pied selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit cache (2) est constitué d'une pièce de bois tournée de manière que le fil du bois soit parallèle à l'axe de tournage, ladite pièce étant ensuite percée, selon ledit axe et à sa base, pour former ledit logement (20).

3) Pied selon une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'une douille (4) est vissée sur l'extrémité filetée (11a) de ladite tige (11) dépassant au-dessus de la face supérieure (22) dudit cache (2) de manière à enserrer ledit cache (2) entre le fond (20a) dudit logement (20) et sa face supérieure (22), ladite douille (4) étant alors montée sur ledit meuble (3).

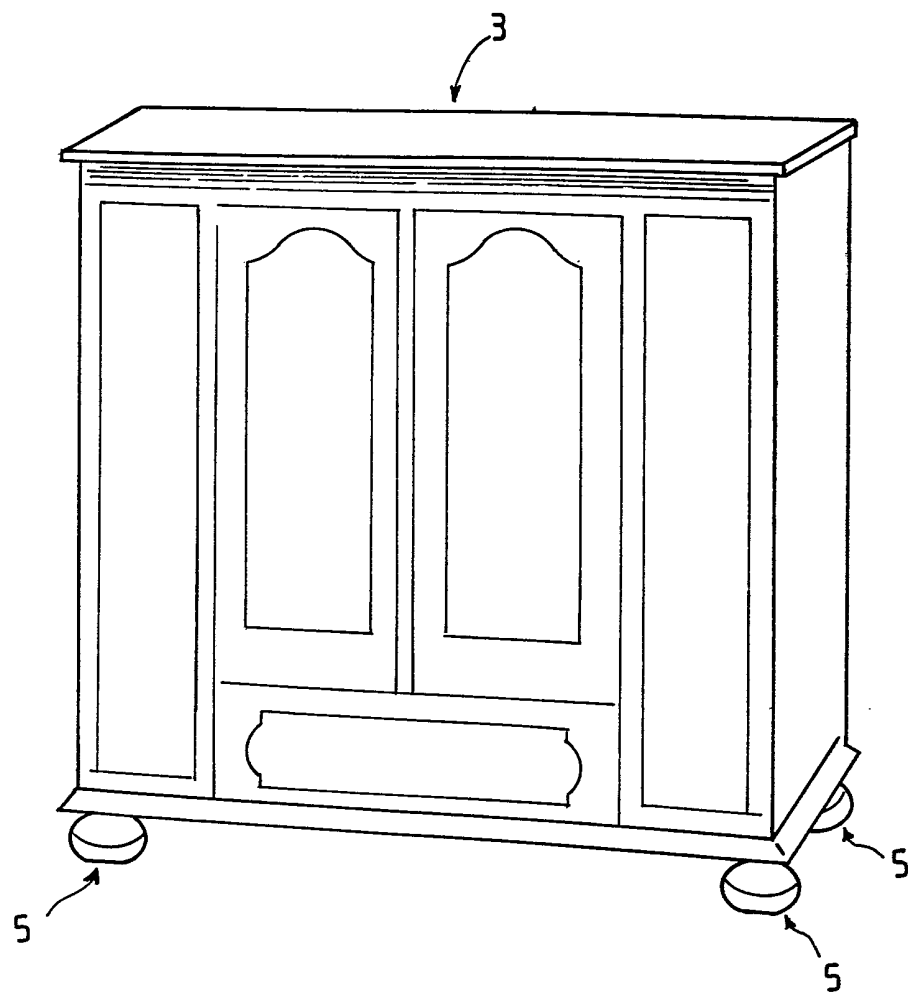


FIG. 1

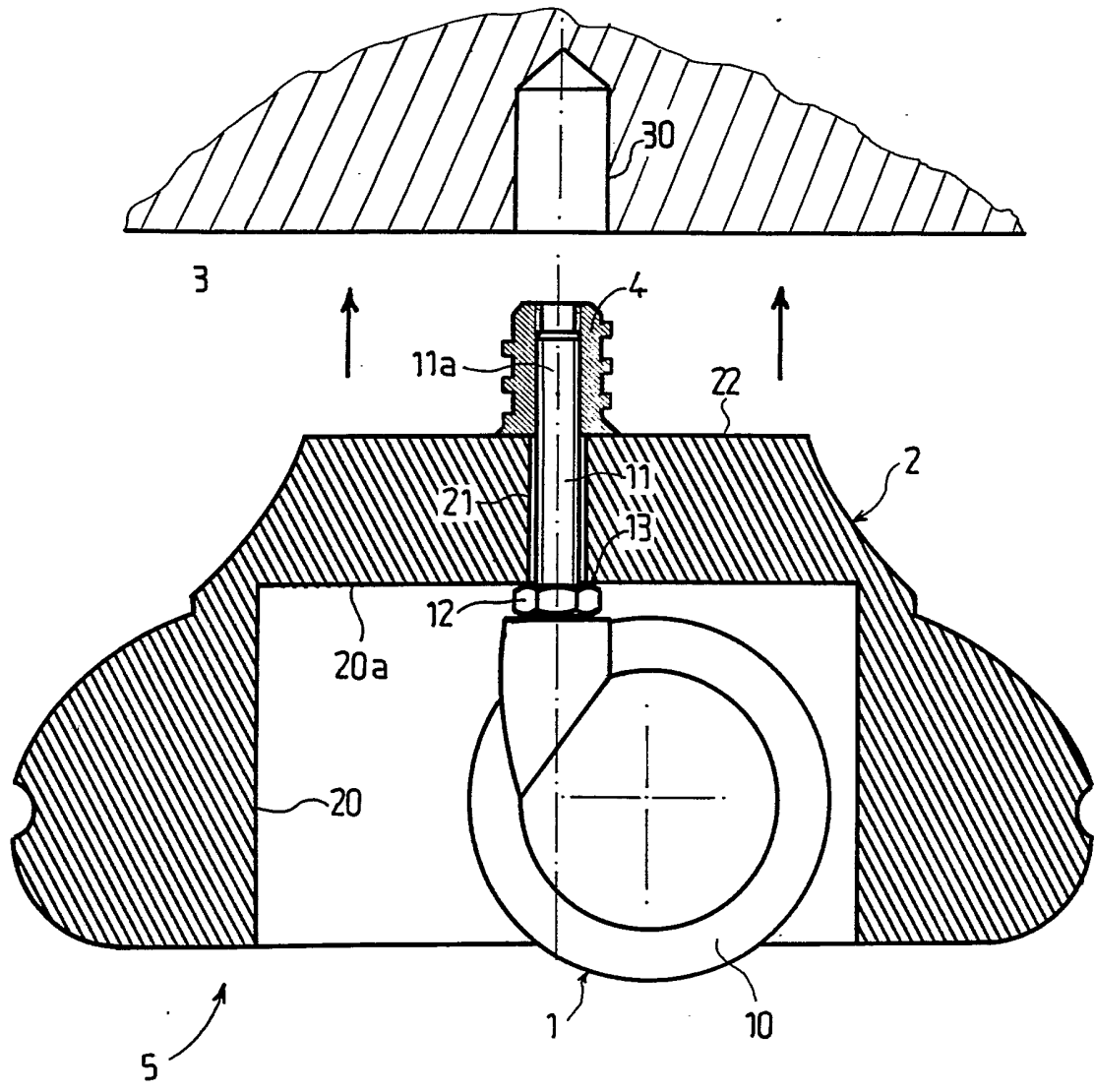


FIG. 2

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE PRELIMINAIRE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national
FA 480363
FR 9300187

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS | | Revendications concernées de la demande examinée |
|---|--|---|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | |
| X | GB-A-2 243 773 (FACEFORMAT LIMITED) * page 1 - page 4; figures 1-3 * --- | 1 |
| A | DE-A-22 58 233 (H.C. MAIER ROLLEN- UND METALLWARENFABRIK) * figures 1-4 * --- | 1 |
| A | FR-A-2 393 508 (FELDER) * figures 1-4 * ----- | 1 |
| | | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.5) |
| | | A47B |
| Date d'achèvement de la recherche | | Examineur |
| 23 Septembre 1993 | | NOESEN, R |
| <p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p> | | |

1
EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)